CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E80300** **VALABLE JUSQU'AU** **25/11/2027**

ÉDITÉ LE 09/11/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 24/06/2003

Raison sociale : L.M. BATIMENT

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 02/09/2025

Capital : 6 700

705 RUE DE BASSILOUR
64210 BIDART

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BAYONNE 2003B00399

Siret : 449 033 745 00034

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 7152147

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP F67698B1244000/001 537499/2

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP F67698B1244000/001 537499/2

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Téléphone : 05 59 23 41 18 **Fax :**

Portable : 06 72 16 50 50

Responsabilité légale :
OXO (450 114 921) / PONSA JEAN PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : lm.batiment@orange.fr

Effectif moyen : 14 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 507 600 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)	9	03/10/2024
6311	Carrelages - revêtements (Technicité courante)	6	03/10/2024
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

09/11/2026 10:21

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.